

7 décembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues siège en séance spéciale d'adoption du programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023, ce 7 décembre 2020, par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence, Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous formant quorum, sous la présidence de Richard Veilleux, maire.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant est absent.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence, Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

À dix-neuf heures vingt-neuf (19h29), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance d'adoption du programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023.

**20-12-239**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023;
4. Période de questions portant exclusivement sur les dépenses en immobilisation 2021-2022-2023;
5. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

7 décembre 2020

20-12-240

**ADOPTION DU PROGRAMME DES  
DÉPENSES EN IMMOBILISATION:  
2021-2022-2023**

Conformément à l'article 953.1 du Code Municipal, un programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 a été préparé.

Pour l'an 2021	Chalet	350 000 \$
Pour l'an 2022	Voirie	225 000 \$
Pour l'an 2023	Voirie	225 000 \$

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT  
EXCLUSIVEMENT SUR LE PROGRAMME DES  
DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022-2023**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

20-12-241

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures trente (19h30), il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2020.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, *maire*

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, *directrice générale  
et secrétaire-trésorière*